

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 8 MARS 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 8 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 8 Mars 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA, Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS), William NION, Félix TORRÈS (Pouvoir à Monsieur Josian VAYRE), Max AMIEL, Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Quorum : 26

Votants : 31 de la délibération N° 2 - 17 / 2005 à N° 2 - 18 / 2005

Quorum : 27

Votants : 32 de la délibération N° 2 - 19 / 2005 et N° 2 - 24 / 2005

Monsieur Louis GOMBAUD a rejoint le Conseil Communautaire pour le vote de la délibération N° 2 - 19 / 2005 et suivantes.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 2 - 24 / 2005 : ZAC ALBIPOLE – MODIFICATION DU PRIX DE CESSIION DES TERRAINS AMENAGES PAR LA SEM 81

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Service Financier
Service Assainissement

Monsieur ALBINET Michel, rapporteur

Par convention en date du 4 décembre 1995, reçue en Préfecture le 19 décembre 1995, l'aménagement de la ZAC d'Albipole a été confiée à la SEM 81 ainsi que la commercialisation des terrains. L'avenant n°4 de cette Convention Publique d'Aménagement a été signée le 10 mai 2004 et transmis à la Préfecture du Tarn le 24 mai 2004.

Les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) présentés par la SEM 81 conformément à la législation en vigueur, font apparaître les prix de cession des terrains à 18 €/m² HT pour ceux situés en façade sur la RN88 et à 15 €/m² HT pour ceux situés sur la partie Nord en 2^{ème} rideau. Ces prix avaient été approuvés lors d'un comité syndical du SLAT en date du 17 avril 2002.

La station d'épuration de la zone ne fonctionnant pas correctement, il a fallu faire des travaux supplémentaires et non prévus dans cette 1ere partie de la ZAC pour un montant de 40 800 € HT afin de la rendre conforme.

Aussi pour maintenir l'équilibre du bilan de la zone tel qu'il était prévu au dernier CRAC que nous avons approuvé en 2004, je vous propose de répercuter le coût de ces aménagements sur le prix des terrains restant à commercialiser soit une augmentation de 1,5 € HT par m².

C'est pourquoi, il sera demandé à la SEM 81 qui commercialise la ZAC Albipole, de porter les prix de cession à un minimum de 19,50 € HT pour les terrains situés en façade sur la RN 88 et à un minimum de 16,50 € HT pour ceux situés en partie Nord au 2^{ème} rideau. Le prochain CRAC présenté par la SEM 81 se fera sur ces bases.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le traité de concession avec la SEM 81 en date du 4 décembre 1995.

VU les CRAC présentés par la SEM 81 et approuvés par la collectivité.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ APPROUVE les prix de cession des terrains de la ZAC ALBIPOLE à un minimum de :

- 19,50 € HT pour les terrains situés en façade sur la RN 88.
- 16,50 € HT pour ceux situés en partie Nord au 2^{ème} rideau.

↪ DEMANDE à la SEM 81 de mettre à jour le bilan prévisionnel de la Zone Albipole au vu de ces nouvelles valeurs de cession.

↪ AUTORISE Monsieur Le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

